

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **lundi 6 mars 2017**, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions, 850, rue Principale, à Saint-Ambroise-de-Kildare, à laquelle étaient présents :

Le maire, monsieur François Desrochers.

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Gilles Perreault	District numéro 1
Audrey Robert	District numéro 2
Michel Dupuis	District numéro 3
Pierre Sicard	District numéro 4
Jocelyn Beauséjour	District numéro 5
Jean Lemieux	District numéro 6

Était également présente :

Madame Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. Législation

1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Monsieur le Maire amorce la séance par un moment de réflexion et constate le quorum.

1.2. Adoption de l'ordre du jour

9664-03-2017

Sur la proposition de M. Pierre Sicard,
Appuyée par M. Gilles Perreault,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté, et que le point « Varia » demeure ouvert tout au long de la présente séance.

1. Législation

- 1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 février 2017 et de la séance extraordinaire du 20 février 2017
- 1.4. Période de questions

2. Administration générale

- 2.1. Approbation des comptes à payer et payés
- 2.2. Coopérative d'aqueduc de Saint-Ambroise-de-Kildare – Cession de conduites d'aqueduc
- 2.3. Fédération québécoise des municipalités – Inscription à des formations
- 2.4. Technicienne/technicien en loisirs et communications – Embauche
- 2.5. Réseau TELSynergy Télécommunications – Entente de services téléphoniques pour le garage municipal
- 2.6. Appui pour l'adoption du projet de loi C-323
- 2.7. Société canadienne du cancer – Appui pour décréter avril comme le *Mois de la jonquille*

3. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 3.1. Adoption du règlement 733-2017, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de modifier la grille des usages et des normes de la zone 3-R-15-1
- 3.2. Les Immeubles PDG inc. – Demande d’inclusion de la propriété du 3590, chemin Sainte-Béatrix à la zone 3-C-22
- 3.3. Avis de motion – Règlement 736-2017, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de modifier les usages permis dans la zone 4-R-10

4. Loisirs et Culture

- 4.1. Camp de jour 2017 – Achat de chandails et de bouteilles d’eau
- 4.2. Camp de jour 2017 – Octroi du contrat pour le service de traiteur
- 4.3. Kildare Deluxe 2017 – Réservation des groupes musicaux

5. Voirie

- 5.1. Balayage des rues et des stationnements municipaux 2017 – Octroi du contrat
- 5.2. Coupe de l’herbe en bordure des chemins municipaux 2017 – Octroi du contrat
- 5.3. Prolongement de l’avenue du Faubourg, Phase II (lot 5 274 084) – Octroi du contrat

6. VARIA

1.3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 février 2017 et de la séance extraordinaire du 20 février 2017

9665-03-2017

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 février 2017 et de la séance extraordinaire du 20 février 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 février 2017 et de la séance extraordinaire du 20 février 2017 soient adoptés, comme présentés.

1.4. Période de questions

M. François Desrochers, maire, répond aux questions des citoyennes et citoyens.

2. Administration générale

2.1. Approbation des comptes à payer et payés

9666-03-2017

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soumet la liste des déboursés pour la période du 7 février au 5 mars 2017, pour un montant total de 481 567,11 \$ (qui fait partie intégrante du présent procès-verbal comme si tout au long récité), qu’elle a fait émettre en paiement des comptes à payer et payés et demande au conseil de l’approuver;

ATTENDU l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal* et des règlements 719-2016 et 599-2007);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Gilles Perreault,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le paiement des comptes soumis soit autorisé;
- 3- D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis et des paiements AccèsD effectués du 7 février au 5 mars 2017, pour une somme qui totalise 481 567,11 \$.

2.2. Coopérative d'aqueduc de Saint-Ambroise-de-Kildare – Cession de conduites d'aqueduc

9667-03-2017

ATTENDU l'article 32.6 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, qui stipule que le ministre peut, lorsqu'il autorise une municipalité à exécuter des travaux d'aqueduc ou d'égout dans un secteur desservi par un système exploité par le titulaire d'un permis, imposer l'

ATTENDU le projet de réfection de la rue Principale;

ATTENDU la résolution de la Coopérative d'aqueduc de Saint-Ambroise-de-Kildare démontrant son intention de céder une partie de ses infrastructures à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Audrey Robert,
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'acquiescer auprès de la Coopérative d'aqueduc de Saint-Ambroise-de-Kildare, pour la somme de 1 \$, toutes les conduites d'aqueduc situées dans l'emprise de la rue Principale;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Entretien du réseau – Réseau de distribution de l'eau » (02-41300-521).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

2.3. Fédération québécoise des municipalités – Inscription à des formations

9668-03-2017

ATTENDU l'offre de formations de la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Pierre Sicard,
Appuyée par M^{me} Audrey Robert,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'entériner l'inscription de M. Jean Lemieux, conseiller du district n° 6, aux formations « Se connaître : développement du leader », « Introduction au leadership », « Travail d'équipe » et « Parler en public : atelier-pratique » offertes par la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM), au coût total de 1 931,58 \$, taxes incluses;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Formation – Élus » (02-11000-454).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

2.4. Technicienne/technicien en loisirs et communications – Embauche

9669-03-2017

ATTENDU les candidatures reçues suite à l'offre d'emploi publiée dans le Journal L'Action ainsi que sur divers sites Internet, dont la page Facebook et le site de la Municipalité;

ATTENDU les entrevues réalisées avec les candidates et candidats sélectionnés;

ATTENDU la recommandation du comité ressources humaines de procéder à l'embauche de M^{me} Mélanie Malo;

ATTENDU QUE l'entrée en poste est prévue pour le 8 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare embauche Mélanie Malo, à temps partiel, au poste de technicienne en loisirs de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare;
- 3- Que cette embauche soit conclue en vertu des ententes convenues entre les parties;

- 4- D'autoriser M^{me} Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité;
- 5- D'appliquer une période de probation de six (6) mois, conformément aux dispositions de l'article 4 de la Politique de traitement du personnel de la Municipalité;
- 6- Que copie conforme de la présente résolution soit déposée au dossier employé des archives de la Municipalité et transmise à M^{me} Mélanie Malo.

2.5. Réseau TELSynergy Télécommunications – Entente de services téléphoniques pour le garage municipal

9670-03-2017

ATTENDU QUE l'entreprise *Réseau TELSynergy Télécommunications* offre les services téléphoniques à un meilleur prix;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Pierre Sicard,
Appuyée par M. Gilles Perreault,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'entériner la signature d'une entente de trois (3) ans avec l'entreprise *Réseau TELSynergy Télécommunications* pour les services téléphoniques au garage municipal, comprenant la ligne téléphonique, les services et les interurbains sortants à 0,02 \$/minute, au coût de 35,95 \$/mois, plus taxes;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Téléphone – Voirie » (02-32000-331).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

2.6. Appui pour l'adoption du projet de loi C-323

9671-03-2017

ATTENDU la demande d'appui de Peter Van Loan, député de York-Simcoe, reçue le 6 février 2017;

ATTENDU QUE le projet de loi C-323 vise à limiter la destruction des bâtiments patrimoniaux du Canada et encourage la réhabilitation et la réutilisation;

ATTENDU QUE le projet de loi C-323 comprend, entre autres, l'établissement d'un crédit d'impôt de 20 % sur les frais de réhabilitation des propriétés historiques désignées

ATTENDU QUE le patrimoine construit crée de la valeur culturelle dans notre collectivité, qu'il enrichit nos vies et nous permet de nous reconnecter avec notre histoire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Pierre Sicard,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De demander au député fédéral de Joliette, M. Gabriel Ste-Marie, d'appuyer l'adoption du projet de loi C-323.

2.7. Société canadienne du cancer – Appui pour décréter avril comme le Mois de la jonquille

9672-03-2017

ATTENDU QU' en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

ATTENDU QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

ATTENDU QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

ATTENDU QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

ATTENDU QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Gilles Perreault,
Appuyée par M^{me} Audrey Robert,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;
- 3- Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

3. Urbanisme et mise en valeur du territoire

3.1. Adoption du règlement 733-2017, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de modifier la grille des usages et des normes de la zone 3-R-15-1

9673-03-2017

ATTENDU la réception d'une demande de modification du règlement de zonage dans le but d'aménager un troisième logement dans l'immeuble du requérant;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, à la tenue de la séance, une copie du règlement intitulé « Règlement 733-2017, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de modifier la grille des usages et des normes de la zone 3-R-15-1 »;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare peut modifier son règlement de zonage en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 390-1991 est en vigueur depuis le 3 septembre 1991;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun que ces modifications soient apportées;

ATTENDU QUE ces modifications sont conformes au plan d'urbanisme en vigueur (règlement 386-1991);

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du Conseil municipal du 16 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jocelyn Beauséjour,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'adopter le règlement 733-2017, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de modifier la grille des usages et des normes de la zone 3-R-15-1, comme présenté.

3.2. Les Immeubles PDG inc. – Demande d'inclusion de la propriété du 3590, chemin Sainte-Béatrix à la zone 3-C-22

M. Jean Lemieux, conseiller du district n° 6, se retire des délibérations et de la prise de décision.

9674-03-2017

ATTENDU la demande de l'entreprise *Les Immeubles PDG inc.* afin d'inclure la propriété du 3590, chemin Sainte-Béatrix dans la zone 3-C-22;

ATTENDU la recommandation de M^{me} Hélène Doyon, urbaniste-conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Pierre Sicard,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De refuser la demande d'inclusion de la propriété du 3590, chemin Sainte-Béatrix à la zone 3-C-22, comme déposée par *Les Immeubles PDG inc.*

3.3. Avis de motion – Règlement 736-2017, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de modifier les usages permis dans la zone 4-R-10

9675-03-2017

M. Pierre Sicard, conseiller du district n° 4, donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une prochaine séance, le Premier projet de règlement 736-2017, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de modifier les usages permis dans la zone 4-R-10.

4. Loisirs et Culture

4.1. Camp de jour 2017 – Achat de chandails et de bouteilles d'eau

9676-03-2017

ATTENDU les activités prévues pour le camp de jour 2017;

ATTENDU QUE des chandails et des bouteilles d'eau seront remis à chacune des animatrices et chacun des animateurs ainsi qu'à tous les enfants inscrits au camp de jour 2017;

ATTENDU QU' un forfait maximum de 50 \$, incluant l'achat obligatoire d'un chandail, sera offert aux animatrices et animateurs de même qu'à la coordonnatrice du camp de jour pour l'achat de chandails, camisoles ou molletons à capuchon et identifiés au verso par leur nom de camp;

ATTENDU la soumission de *Créations Style Plus*, datée du 1^{er} février 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Audrey Robert,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- 2- D'autoriser la directrice des loisirs et de la culture à procéder à l'achat de chandails et de bouteilles d'eau pour les animatrices et animateurs ainsi que pour tous les enfants inscrits au camp jour 2017, conformément à la soumission de *Création Style Plus*;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Vêtements et accessoires – Camp de jour » (02-70153-650).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

4.2. Camp de jour 2017 – Octroi du contrat pour le service de traiteur

9677-03-2017

ATTENDU la soumission transmise par le service de traiteur *Le Petit Chaperon*, en date du 17 février 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M^{me} Audrey Robert,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat pour le service de traiteur pour les repas servis lors du camp de jour 2017, à l'entreprise *Le Petit Chaperon*, au coût de 2 529,45 \$, taxes incluses;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Aliments-Boisson – Camp de jour » (02-70153-610).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

4.3. Kildare Deluxe 2017 – Réservation des groupes musicaux

9678-03-2017

ATTENDU la tenue de l'événement *Kildare Deluxe* le 26 août 2017;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à la réservation des groupes musicaux suivants pour l'événement :

Sur la scène principale	
Noms des groupes	Montant
Lewis and the stonping rooster	300 \$
Spacebilly	500 \$
Emma Williams and the Rambling men	600 \$
Helbound Hepcat (Alexander Brown de La Voix 2016)	2 100 \$
Filly and the Flop	1 200 \$
Total :	4 700 \$

ATTENDU la recommandation favorable de la commission des loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Pierre Sicard,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De procéder à la réservation des groupes musicaux cités précédemment pour l'événement Kildare Deluxe 2017;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Spectacles – Animations KDL » (02-70170-447).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

5. Voirie

5.1. Balayage des rues et des stationnements municipaux 2017 – Octroi du contrat

9679-03-2017

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions sur invitation pour le balayage des rues et des stationnements municipaux;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 28 février 2017, à 10 h 30;

Soumissionnaire	Option A – 2017 Taxes incluses	Option B	
		2017 Taxes incluses	2018 Taxes incluses
Groupe Villeneuve inc.	8 232,21 \$	8 232,21 \$	8 508,15 \$
Balai Le Permanent inc.	N'a pas soumissionné.		
Balai Vac (9168-6931 Québec inc.)	N'a pas soumissionné.		
Balaye-Pro inc.	N'a pas soumissionné.		
Asphalte Général inc.	N'a pas soumissionné.		
ACI Construction inc.	N'a pas soumissionné.		

ATTENDU QU' il y a lieu d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Gilles Perreault,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- 2- De retenir les services de l'entreprise *Groupe Villeneuve inc.*, pour le balayage des rues et des stationnements municipaux pour l'année 2017 (option A), au coût de 8 232,21 \$, taxes incluses;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Entretien des rues » (02-32000-521).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

5.2. Coupe de l'herbe en bordure des chemins municipaux 2017 – Octroi du contrat

9680-03-2017

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions sur invitation pour la coupe de l'herbe en bordure des chemins municipaux;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 28 février 2017, à 10 h 45;

Soumissionnaire	Option A – 2017 Taxes incluses	Option B	
		2017 Taxes incluses	2018 Taxes incluses
Dauphin Multi-Services	3 840,16 \$	3 748,18 \$	3 840,16 \$
Maurice Thouin	N'a pas soumissionné.		
Michel Mayer	N'a pas soumissionné.		

ATTENDU QU' il y a lieu d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Pierre Sicard,
Appuyée par M^{me} Audrey Robert,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De retenir les services de l'entreprise *Dauphin Multi-Services*, pour la coupe de l'herbe en bordure des chemins municipaux pour les années 2017 et 2018 (option B), au coût de 3 748,18 \$, taxes incluses, en 2017 et de 3 840,16 \$, taxes incluses, en 2018;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Entretien des rues » (02-32000-521).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

5.3. Prolongement de l'avenue du Faubourg, Phase II (lot 5 274 084) – Octroi du contrat

9681-03-2017

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un affichage public dans le Journal L'Action et sur le site du SEAO afin de recevoir des soumissions pour le prolongement de l'avenue du Faubourg;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 1^{er} mars 2017, à 16 h;

Soumissionnaire	Montant incluant taxes
Construction Moka inc.	598 870,28 \$
Généreux Construction inc.	489 310,83 \$
Jobert inc.	492 956,46 \$
Sintra inc.	551 056,78 \$
BLR Excavation inc.	520 421,30 \$
Les Excavations Michel Chartier inc.	507 579,85 \$

ATTENDU la recommandation de la firme *Ricard Groupe conseil*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Pierre Sicard,
Appuyée par M. Gilles Perreault,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat à l'entreprise *Généreux Construction inc.*, au coût de 489 310,83 \$, taxes incluses, pour les travaux de prolongement de l'avenue du Faubourg, Phase II (lot 5 274 084);
- 3- D'imputer la dépense au poste « Règlement d'emprunt 734-2017 (prolongement Faubourg) » (23-07009-725);
- 4- De transmettre copie conforme de la présente résolution à l'entreprise *Généreux Construction inc.* ainsi qu'à la firme *Ricard Groupe conseil*.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

6. VARIA

Aucun point n'est ajouté au Varia.

7. Période de questions

M. François Desrochers, maire, répond aux questions des citoyennes et citoyens.

Sur ce, la séance est levée à 20 h.

François Desrochers
Maire

Patricia Labby
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, François Desrochers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.